

Image not found or type unknown



Héritage des enfants de mariage recomposé

Par **nell001**, le **18/06/2009** à **10:53**

Bonjour, rnje suis mariée sous le régime de la communauté, mon mari et moi avons un enfant en commun. par contre mon mari a deux enfants de deux femmes différents de précédents mariages donc j'aimerais savoir comment cela va se passer pour mon fils au niveau héritage car du côté de mes parents il y a des biens immobiliers assez importants qui me reviendront et je voudrais être sûre qu'ils reviennent de pleins droits à mon fils lors de mon décès et pas aux enfants de mon mari. il y a-t-il une loi qui protège celui-ci ou bien une démarche à faire afin qu'il bénéficie de ces biens. rnmerci pour votre réponse.